



O.N.M.

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

53, RUE LOUIS PASTEUR - B.P. 144 - 76135 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX
TEL : +33 (0)2 35 70 56 20 - FAX : +33 (0)2 35 88 83 21 - www.mazars.fr

MAZARS
SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 336.000 EUROS - RCS ROUEN 318 610 623 - SIRET 318 610 623 00072 - APE 6920Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR FR 89 318 610 623



O.N.M.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Oeuvre Normande des Mères
Association privée n° 76.220.0.05
siège : 1 avenue de Buchholz
CANTELEU (Seine-Maritime)

N° Siret : 781.004.494.00014 / code APE : 853 C

O.N.M.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Oeuvre Normande des Mères (O.N.M.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, qui font apparaître un **déficit de 85.300 €** pour un **total de bilan de 4.710.741 €**, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis par votre association et des informations fournies dans l'annexe et notamment au regard de la réglementation comptable applicable aux associations du secteur sanitaire et social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 21 juin 2011

Le commissaire aux comptes

Mazars

Jean-Guy LECOUBEUX



BILAN PROPRE D'UNE STRUCTURE SOCIALE OU MEDICO-SOCIALE GEREE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2010			31/12/2009
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement			0	
Autres immobilisations incorporelles	41 537	2 039	39 498	
Immobilisations Corporelles				
Terrains	285 959	59 361	226 597	282 266
Constructions	1 948 552	907 251	1 041 300	1 072 162
Installations techniques, matériel et outillage	346 781	260 123	86 658	87 180
Autres immobilisations corporelles	2 159 056	1 814 128	344 927	305 344
Immobilisations corporelles en cours	102 814		102 814	97 332
Immobilisations incorporelles en cours			0	0
Immobilisations Financières			0	0
Participations et créances rattachées à des participations	34 302		34 302	34 302
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	10 246		10 246	10 569
TOTAL I	4 929 246	3 042 903	1 886 343	1 889 155
Comptes de liaison (1)			0	
TOTAL II	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	12 838		12 838	14 848
Autres approvisionnements			0	
En-cours de production (biens et services)			0	
Produits intermédiaires et finis			0	
Marchandises			0	
Avances et acomptes versés sur commandes			0	
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	524 289		524 289	752 807
Autres créances	901 103		901 103	431 677
Valeurs mobilières de placement			0	306 399
Disponibilités	1 349 745		1 349 745	1 718 418
Charges constatées d'avance	36 423		36 423	44 453
TOTAL III	2 824 398	0	2 824 398	3 268 602
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV			0	
Primes de remboursement des obligations V			0	
Ecart de conversion (actif) VI			0	
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	7 753 644	3 042 903	4 710 741	5 157 757

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

Visa pour identification
MAZARS
 Commissaire aux comptes

**BILAN PROPRE D'UNE STRUCTURE SOCIALE OU MEDICO-SOCIALE
GEREE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE**

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	730 902	730 902
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	788 248	790 345
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	303 009	303 009
Réserve de compensation	-42 625	
Réserve de trésorerie	467 598	492 282
Autres réserves	956 902	833 747
Report à nouveau (1)	-555 300	-160 180
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)	-85 300	-380 116
Subventions d'investissement (renouvelables)	-375 933	-353 084
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	2 187 501	2 256 905
Comptes de liaison (1)		
TOTAL II		0
Provisions pour risques et charges	561 010	518 337
TOTAL III	561 010	518 337
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	129 265	110 355
Emprunts et dettes financières divers (5)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 647	319 846
Dettes sociales et fiscales	957 246	1 052 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (6)	108 652	206 696
Produits constatés d'avance	423 420	693 079
TOTAL IV	1 962 230	2 382 515
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL GENERAL	(I +II+III+IV+V)	4 710 741
		5 157 757

(1) Dont compte 115 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.....

(2) dont compte 1201 et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(3) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(5) correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

	2 010	2 009
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Dotation globale de financement CAUCD	1 046 068	1 348 616
Dotation globale de financement SAAS	645 519	645 519
Dotation globale de financement CHRS	907 534	928 174
Dotation globale de financement PASSERELLE	485 125	447 438
Dotation globale de financement VAUBAN	606 477	554 211
Dotation globale de financement CSAPA	412 570	349 678
Dotation globale de financement PLATEFORME	12 000	
Prix de journée - Centre Maternel	3 194 022	3 189 905
Subventions Centre Maternel	4 192	
Subventions Veille Hiver	144 568	110 197
Subventions Référent emploi	78 000	
Subventions Urgence Hôtelière	1 079 492	1 191 397
Subventions Crèche et Planète	369 851	
Subventions Vauban	19 000	
Subventions Passerelle	59 000	
Subventions Galion	138 852	
Subventions CAUCD	325 875	104 018
Subv ALT + FSL - Point de Repère	131 270	286 305
CAF	467 760	
Recette Crèche (PSU-clients extérieurs à l'ONM)	556 854	682 740
Recette Centre de Loisirs	68 191	242 884
Autres Produits	263 820	924 191
Total des produits d'exploitation	11 016 040	11 005 273
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et consommations	732 569	741 773
Services extérieurs	1 495 750	1 359 798
Autres services extérieurs	737 793	731 593
Impôts et taxes	33 383	30 383
Impôts et Taxes sur salaires	586 732	488 760
Charges de personnel	7 137 760	7 876 182
Autres charges de gestion	102 041	112 717
Dotation aux amortissements et provisions	296 322	220 316
Total des charges d'exploitation	11 122 350	11 561 522
RESULTAT D'EXPLOITATION	-106 310	-556 249
Produits financiers	7 397	15 387
Charges financières	3 119	6 397
RESULTAT FINANCIER	4 278	8 990
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 733	167 143
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>-85 300</u>	<u>-380 116</u>

ANNEXE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, caractérisés par les données suivantes :

Total bilan	4 710 741 €
Résultat de l'exercice	- 85 300 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur cet exercice deux ruptures conventionnelles ont eu lieu. Coût total de ces départs 52 247 €
Compensation partielle effectuée par une reprise de provisions à hauteur de 15 842 €

Poursuite du mode d'hébergement au SHU « Le Bouvreuil », en location d'appartement à la place de chambres d'hôtels.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de l'association sont tenus conformément au CRC 99.01 du 16/02/1999 modifié et à la nomenclature « M22 du 12 Décembre 2007 », dite instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes à but non lucratif, et conformément au décret du 22 Octobre 2003 relatif à la réglementation budgétaire et comptable.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - BILAN

Voir bilan en annexe

3.2 - IMMOBILISATIONS

Les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, s'appliquent dès la clôture des comptes 2005.

Toutefois, pour le passage aux nouvelles règles et en application de la méthode simplifiée dite méthode prospective, l'amortissement par composant des immeubles non totalement amortis au 31 Décembre 2004 n'a pas d'impact significatif.

De plus, des provisions pour travaux ont été constituées antérieurement pour couvrir des risques de charges sur des éléments décomposables tels que la toiture et le chauffage.

En conséquence, les méthodes d'amortissement n'ont pas été modifiées par rapport aux années antérieures, pour les immobilisations existantes au 31 Décembre 2004.

Comme par le passé, la valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation des immobilisations.

Les immobilisations de l'association font l'objet d'un amortissement calculé en fonction de la durée de vie escomptée de chaque bien.

Le total des investissements s'élève à 188 500 €

Administration Générale	43 553	Services Communs	-
CAUCD	24 870	CAU Vauban	9 596
SAAS	6 912	CHRS La Passerelle	19 024
CHRS	19 051	CSAPA	7 055
Services Généraux	139	Point de Repère	3 016
Centre Maternel	9 725	Galion	-
Crèche	28 141	Self	-
Planète	5 958		
SAUH (Le Bouvreuil)	11 461		
	<hr/>		<hr/>
	149 810		38 691

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

Principales dépenses :

- Logiciels	41537,08
- Terrain	
- Agencement de terrain	3692,50
- Constructions	
- Gros Travaux	17 928,76
- Matériel Outillage	16 925,06
- Aménagements Installation.	24 507,36
- Matériel de Transport	
- Matériel de Bureau Inf.	15 769,53
- Mobilier	45 695,24
- Autres Immobilisations	22 444,63

3.3 - CREANCES DE FONCTIONNEMENT

Les créances de fonctionnement au 31 Décembre correspondent, à hauteur de 242 812.26 € à des arriérés ayant leur origine en 1985 et dus :

- Au Centre d'Accueil d'Urgence de Courte Durée 66 348.24 €
- Au Service d'Accession à l'Autonomie Sociale 34 963.72 €
- Au Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale 141 500.30 €

et qui du fait de la mise en place de la dotation globale de financement au 1^{er} Janvier 1986 sont considérées par la DDCS comme des soldes à verser sur dotation de l'année écoulée.

La technique employée par la DDCS conduit à rajeunir le millésime de la créance sans ne jamais en changer le montant à percevoir.

Pour les autres créances comptabilisées à cette rubrique, elles correspondent essentiellement à des prix de journée à encaisser au titre du 4^{ème} trimestre.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

3.4 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

NATURE DES PROVISIONS	SOLDE AU 31/12/2009	DOTATION	REPRISE	SOLDE AU 31/12/2010
Provision pour travaux de réfection du Centre Maternel	57 665.75	0.00	34 882.00	22 783.75
Provision pour travaux au SAAS	7 048.98	0.00	0.00	7 048.98
Provision pour travaux à la Crèche	3 835.00	0.00	0.00	3 835.00
Provision pour travaux au CHRS	9 800.00	0.00	0.00	9 800.00
Provision pour travaux au CAUCD	39 259.06	0.00	0.00	39 259.06
Provision pour travaux aux Services Généraux	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00
Provision pour travaux à l'Administration Générale	3 500.00	0.00	0.00	3 500.00
Provision pour travaux sur le service de La Passerelle	20 000.00	0.00	0.00	20 000.00
Provision pour formation sur le service Vauban	4 885.22	0.00	2 552.54	2 332.68
Provision pour indemnité de départ à la retraite Rouen	219 505.31	80 000.00	10 000.00	289 505.30
Provision pour risques (litiges salariaux et autres)	60 847.45	25 000.00	15 842.30	70 005.15
Provision pour travaux consultation cannabis	9 000.00	0.00	550.16	8 449.84
Provision pour départ en retraite Dieppe	69 766.60	6 500.00	5 000.00	71 266.60
Provision pour renouvellement d'immobilisations	10 223.42	0.00	0.00	10 223.42
	518 336.78	111 500.00	68 827.00	561 009.78

Provision départ en retraite

Le montant des indemnités à verser au départ en retraite des salariés conforme à la convention collective s'élève au 31 décembre 2010 à 1 071 857euros.

L'étude actuarielle a été réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques suivants :

* Paramètres économiques :

1 % constant pour la catégorie cadres

1 % constant pour la catégorie non cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette est de 2.25 % (inflation comprise)

* Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle à 60 ans

Le taux de rotation retenu est de 1 % constant

Le taux de charges sociales patronales est de 54 %

Le départ intervient à l'initiative du salarié

* Paramètres techniques :

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis

Le calcul tient compte de l'ensemble des salariés

Les indemnités seront prises en charge par les organismes financeurs et ne font donc pas l'objet d'une provision globale.

Le montant figurant à ce titre au passif du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 360 775 €.

3.5 - RESERVES

Au 31 Décembre 2010, les réserves cumulées s'élèvent à 1 672 856 €.

3.6 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS

Au 31 Décembre 2010, le solde à rembourser sur emprunts est de 129 265 € souscrits pour financer l'acquisition d'un appartement par le CHRS, l'acquisition et les travaux du CAU Vauban, et des logiciels de gestion pour l'administration générale. Les emprunts sont garantis par le nantissement de placements financiers.

3.7 - PROVISION POUR CONGES A PAYER

Comme à la clôture de l'exercice précédent, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice en matière de congés à payer ont été provisionnés.

Le montant de cette provision se trouve financé :

- Par prélèvement sur la réserve de trésorerie pour le montant des droits acquis au 31 Décembre 1987 tel que le préconise la réglementation comptable pour les établissements sanitaires et sociaux qui n'ont jamais pu intégrer cette dette latente dans leurs comptes administratifs de fonctionnement,
- Par imputation dans les charges de chaque exercice pour le montant correspondant à la variation des droits entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

3.8 - EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice, l'effectif total de l'association se répartit comme suit :



	Nombre de salariés	ETP
Services Administratifs Canteleu	7	6,5
CAUCD	32	26,17
SAAS	9	6,8
CHRS	14	11,15
Centre Maternel	56	44,55
Crèche / Espace Petite Enfance	53	37,85
Planète	7	4,39
Services Généraux	4	4
Services Adm. et Généraux Dieppe	2	1,86
CHRS La Passerelle	12	10,3
CSAPA Maupassant	10	5,67
CAU Vauban	16	10,12
Point de Repère	5	4,3
Bouvreuil	9	9
	236	182,66

Auxquels s'ajoutent :

- 34 personnes en contrats aidés sur le site de Rouen,
- et 4 personnes en contrats aidés sur le site de Dieppe.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

3.9 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

- Etablissements financés par fonds d'Etat

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT ALLOUE	NOMBRE DE JOURNEES REALISEES EN 2010
CAUCD	1 046 068	18 541
SAAS	645 519	32 938
CHRS	907 534	15 623
VAUBAN	606 477	10 689
PASSERELLE	485 125	10 091
CSAPA MAUPASSANT	412 570	N / A
HEBERGEMENT D'URGENCE LE BOUVREUIL	1 079 492	60 401

- Etablissement financé par fonds du département.

Le Centre Maternel a réalisé 33 745 journées facturées chacune 88.72 € puis 94.91 € (montant fixé par arrêté de prix de journée), soit un total de produits de 3 194 022 € au titre de 2010.

- Etablissements à financements multiples

La Crèche a réalisé 1 241 764 € de produits pour 19 495 journées de présence d'enfants. Ces produits se répartissent en :

➤ Financement par la ville de Canteleu	185 000
➤ Financement par la CAF	379 146
➤ Financement des services de l'ONM utilisateurs de la Crèche	492 675
➤ Financement par les parents d'enfants	177 708
➤ Subvention CAF	7 235

1 241 764

Le Centre de Loisirs « Planète Arc-en-Ciel » a réalisé 3 435 journées pour un produit de 245 807 € se décomposant comme suit :

➤ Financement par la Ville de Canteleu	170 753
➤ Financement par la CAF et MSA	30 820
➤ Financement par les parents d'enfants	37 371
➤ Subvention CAF	4 611
➤ Subvention Département	2 252

245 807
(Hors reprise provision)

Les 298 854 € de produit réalisés par le Point de Repère se décomposent comme suit :

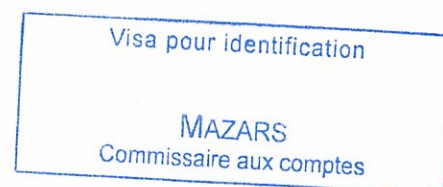
➤ FSL hébergement temporaire	- 5 160
➤ ASL accompagnement social lié au logement	88 357
➤ AGLP	15 000
➤ ALT	143 113
➤ RSA	33 072
➤ Participations des hébergés	24 472

298 854

4- RESULTAT DE L'EXERCICE

Voir compte de résultat en annexe.

Le résultat global de l'exercice se décompose comme suit :



	Résultats 2010	Après reprise des résultats antérieurs
Centre d'Accueil d'Urgence de Courte Durée CAUCD	-83 617,00	-127 764,00
Service d'Accession à l'Autonomie Sociale SAAS	31 093,00	31 195,00
Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale CHRS	43 116,00	10 035,00
Centre Maternel	-120 783,00	-120 783,00
Résultat de gestion contrôlée pour Rouen de :	-130 191,00	-207 317,00
Planète	41 895,00	41 895,00
Crèche	31 860,00	31 860,00
Résultat de gestion sous contrat sans reprise des financeurs de :	73 755,00	73 755,00
Résultat des autres activités :	-6 970,00	-6 970,00
Résultat global de l'exercice pour Rouen de :	-63 406,00	-140 532,00
	Résultats 2010	Après reprise des résultats antérieurs
Centre d'Urgence Vauban	37 097,00	-15 170,00
CHRS La Passerelle	-27 188,00	-30 692,00
CSAPA Maupassant	-28 953,00	-28 953,00
Galion	3 548,00	3 548,00
Résultat de gestion contrôlée pour Dieppe de :	-15 496,00	-71 267,00
Point de Repère	-6 407,00	-6 407,00
Résultat de gestion sous contrat sans reprise des financeurs de :	-6 407,00	-6 407,00
Veille Hivernale	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice pour Dieppe	-21 903,00	-77 674,00

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Le résultat global de l'association est donc de :

	Avant reprise résultats antérieurs	Après reprise résultats antérieurs
➤ Gestion contrôlée	- 145 687.00 €	- 278 584.00 €
➤ Gestion sous contrat sans reprise des financeurs	67 348.00 €	67 348.00 €
➤ Autres activités	- 6 970.00 €	- 6 970.00 €
	<hr/>	<hr/>
	- 85 300.00 €	- 218 206.00 €

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

O.N.M.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Oeuvre Normande des Mères
Association privée n° 76.220.0.05
siège : 1 avenue de Buchholz
CANTELEU (Seine-Maritime)

N° Siret : 781.004.494.00014 / code APE : 853 C

ONM

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le
31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.612-5 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article L.612-5 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention avec l'association Carrefour des solidarités

objet de la convention	nature de la facturation	montant facturé sur l'exercice en € en 2010
Mise à disposition d'appartements pour le service « Accueil en urgence pour couples » par l'ONM	Charges refacturées	12.662,99

2.2 Conventions avec l'Association Garantie Logement

objet des conventions	nature de la facturation	montant facturé sur l'exercice en € en 2010
Participation versée par l'ONM à l'AGL	participation financière	13.420,00
Refacturation par l'ONM à l'AGL de	charges de fonctionnement	937,73

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 21 juin 2011

Le commissaire aux comptes

Mazars



Jean-Guy LECOUEUX